

Objet : Cadre réglementaire applicable pour la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Mesures relatives aux contrats de services	Objectif de la note : Engagement de la secrétaire à la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatique de la SAAQ
--	---

INFORMATION

Afin d'établir des règles de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics visant principalement à suivre et à encadrer leur évolution, l'Assemblée nationale a adopté, le 5 décembre 2014, la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE).

La Loi prévoyait la mise en œuvre d'une première période de contrôle relatif aux effectifs et aux contrats de services allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016. Cette période de contrôle a été reconduite annuellement jusqu'au 18 juin 2018, moment où le Conseil du trésor a déterminé que ces mesures s'appliqueront jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise.

Des mesures particulières applicables aux contrats de services pendant les périodes soumises au contrôle de l'effectif sont précisées dans la Loi, notamment l'assujettissement de la conclusion des contrats de services à une autorisation du dirigeant de l'organisme.

Ainsi, les organismes publics ne peuvent recourir à un contrat de services afin de pallier une restriction des ressources imposée en vertu de la Loi. **Toutefois, la décision de conclure un contrat de services est une décision de gestion qui demeure sous l'imputabilité et la responsabilité du dirigeant.**

Certaines dispositions de la Loi confient notamment au Conseil du trésor des pouvoirs à l'égard, d'une part, de la désignation d'organismes publics pouvant profiter de mesures particulières concernant l'autorisation d'un contrat de services par le dirigeant d'organisme et, d'autre part, de la reddition de comptes concernant les mesures relatives aux contrats de services.

ÉTAT DE SITUATION

Le 9 octobre 2024, le Projet de loi no62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure a introduit certains allègements à l'égard de mesures relatives aux contrats de services contenues dans la LGCE.

Avant le 9 octobre 2024

L'article 16 de la Loi prévoit que la conclusion de tout contrat de services par un organisme public doit être autorisée par son dirigeant. Ce pouvoir peut être délégué lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ et, dans les autres cas, une dépense inférieure à 25 000 \$.

- La LGCE prévoit, à l'article 21, qu'un organisme public doit, dans les 30 jours suivant l'autorisation accordée par son dirigeant, communiquer au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) des renseignements concernant chaque contrat de services ainsi autorisé. Ces renseignements sont indiqués et transmis par un formulaire électronique accessible aux organismes publics.

Ces autorisations sont transmises au SCT après la conclusion du contrat. Le SCT ne dispose pas de pouvoir concernant les contrats déjà conclus, outre la possibilité de faire des recommandations à la suite d'une vérification. Le dirigeant d'organismes demeure imputable de la décision de conclure un contrat de services et du respect de la LGCE.

L'autorisation n'est pas requise si les conditions suivantes sont remplies :

- L'organisme, désigné par le Conseil du trésor, a pris une directive sur les contrats de services non soumis à une autorisation du dirigeant de l'organisme ;
- L'objet du contrat de services correspond à l'un de ceux indiqués dans cette directive (par exemple : déneigement, réparation d'ascenseur, etc.);

- Le contrat est conclu avec un contractant autre qu'une personne physique.

La directive vise à identifier certaines catégories de contrats de services dont l'objet ne présentent pas de risque de contournement de la Loi. Il s'agit principalement des contrats de services conclus fréquemment par un organisme et qui sont requis pour des activités habituellement confiées à l'externe.

En vertu de l'article 17 de la Loi, les organismes publics qui ont pris une directive sur les contrats de services non soumis à une autorisation du dirigeant de l'organisme doivent la rendre publique au plus tard 30 jours après son adoption et la transmettre au président du Conseil de trésor qui peut en tout temps requérir de l'organisme que des modifications y soient apportées.

De 2014 à mars 2024, une soixantaine d'organismes avaient été désignés. Le 5 mars 2024, au terme de mesures d'allègements réglementaires, le Conseil du trésor a désigné tous les autres organismes publics assujettis à la LGCE qui ne l'avaient pas été (CT 229988) (voir annexe). Ainsi, **la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) a été désignée le 16 décembre 2014 afin de lui permettre de prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de leur dirigeant (CT-79136).**

Depuis le 9 octobre 2024

L'article 16 prévoit que la conclusion de tout contrat de services peut être autorisée par son dirigeant, mais également par tout membre du personnel de l'organisme que le dirigeant désigne. La modification constitue un allègement administratif important pour les organismes publics qui peuvent déterminer le niveau de délégation approprié tout en maintenant l'obligation d'autoriser les contrats de services. Il importe de mentionner qu'un tel changement maintient l'imputabilité des dirigeants de l'organisation.

La reddition de comptes au SCT prévue à l'article 21 des autorisations accordées en vertu de l'article 16 de la LGCE n'est plus requise. Même si les autorisations ne sont plus transmises systématiquement au SCT, elles doivent tout de même être obtenues et conservées par les organismes. Ces autorisations peuvent être demandées en tout temps par le SCT et faire l'objet de travaux de vérification. À la suite de ces vérifications, des recommandations peuvent être émises sur le processus de conclusion des contrats de services ainsi qu'un suivi de la mise en place de ces recommandations auprès des organismes concernés.

La directive sur les contrats de services non soumis à une autorisation du dirigeant de l'organisme public doit être rendue publique au plus tard 30 jours après son adoption, mais n'a plus à être transmise au président du Conseil du trésor. Toutefois, celui-ci peut en tout temps requérir de l'organisme public que des modifications y soient apportées, par exemple le retrait des catégories de contrats de la directive qui sont à risque de contournement de la LGCE ou qui pourraient être réalisées à l'interne ou apporter des précisions sur les catégories qui sont générales par exemple « autres services administratifs ».

Contrat de travail

Par ailleurs, lorsqu'un contrat de services est conclu avec une entreprise ou une personne physique n'exploitant pas une entreprise individuelle, l'organisme public doit s'assurer que le contrat n'est pas un contrat de travail déguisé qui pourrait devenir régi par la Loi sur la fonction publique.

Le principal élément qui distingue un contrat de travail d'un contrat d'entreprise ou de services est le lien de subordination qui s'établit entre la personne qui exécute le travail et le représentant de l'organisme public. Ce lien de subordination implique que la prestation de travail se fait sous l'autorité de l'employeur qui possède le pouvoir de déterminer, encadrer ou contrôler l'exécution du travail, ou prendre des mesures disciplinaires à l'égard du salarié.

L'article 3-6.02 de la convention collective des professionnels 2023-2028 précise que sauf en cas d'urgence ou de force majeure, lorsque le sous-ministre envisage de confier certaines activités de nature professionnelle à un tiers et que de façon prévisible, des employés peuvent être affectés par cette décision, il consulte le comité ministériel de relations professionnelles (syndicat), dans un délai d'au moins 30 jours précédant l'appel d'offres, ou s'il n'y a pas d'appel d'offres, avant que le sous-ministre communique sa décision. Il en est de même lors d'une prolongation ou renouvellement d'un contrat de sous-traitance. Le comité ministériel de relations professionnelles peut, à l'intérieur de ce délai, formuler ses recommandations.

Cette consultation auprès du syndicat porte notamment sur :

- La justification du recours à la sous-traitance ;
- Les conséquences possibles de cette décision en ce qui concerne le nombre d'employés susceptibles d'être affectés ;

- La disponibilité de l'expertise professionnelle dans le ministère
- L'impact sur le niveau d'expertise professionnelle dans le ministère
- La possibilité d'effectuer à l'interne les travaux à un coût égal ou moindre

C.T. : 229928

DATE : 5 MARS 2024

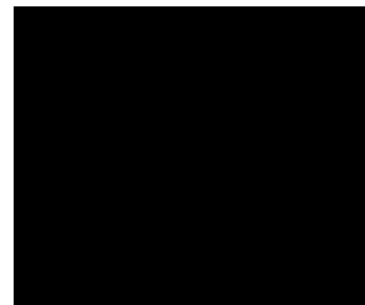
CONCERNANT la désignation de tous les organismes publics n'ayant pas déjà été désignés afin de leur permettre de prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant dans le cadre de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

---ooo0ooo---

LE CONSEIL DU TRÉSOR DÉCIDE :

De désigner, en vertu de l'article 16 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, les organismes mentionnés en annexe afin de leur permettre de prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de leur dirigeant.

Le greffier du Conseil du trésor,



LOUIS TREMBLAY

c.c. M. Patrick Dubé

Liste des organismes à désigner afin de leur permettre de prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de leur dirigeant

1. Accès BioTerre
2. Alliance Sport-Études enseignement supérieur (ASE)
3. Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
4. Autorité des marchés publics
5. Bibliothèque et archives nationales du Québec
6. Buanderie Centrale de Montréal inc. (BCM)
7. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
8. Bureau de coopération interuniversitaire
9. Bureau des enquêtes indépendantes
10. Bureau du coroner
11. Capital Financière agricole inc. (CFAI)
12. Cégep André-Laurendeau
13. Cégep Beauce-Appalaches
14. Cégep de Baie-Comeau
15. Cégep de Drummondville
16. Cégep de Granby
17. Cégep de Jonquière
18. Cégep de la Gaspésie et des Îles
19. Cégep de La Pocatière
20. Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
21. Cégep de Lévis
22. Cégep de l'Outaouais
23. Cégep de Matane
24. Cégep de Rimouski
25. Cégep de Rivière-du-Loup
26. Cégep de Sainte-Foy
27. Cégep de Saint-Félicien
28. Cégep de Saint-Hyacinthe
29. Cégep de Saint-Jérôme
30. Cégep de Saint-Laurent
31. Cégep de Sept-Îles
32. Cégep de Shawinigan
33. Cégep de Sherbrooke
34. Cégep de Sorel-Tracy
35. Cégep de Thetford
36. Cégep de Trois-Rivières
37. Cégep de Valleyfield
38. Cégep de Victoriaville
39. Cégep du Vieux Montréal
40. Cégep Édouard Montpetit
41. Cégep Garneau
42. Cégep Gérald-Godin
43. Cégep Heritage College
44. Cégep John Abbott College
45. Cégep Limoilou

46. Cégep Marie-Victorin
47. Cégep régional de Lanaudière
48. Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
49. Cégep Vanier College
50. Centrale de chauffage S.E.N.C.
51. Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
52. Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
53. Centre communautaire juridique de la Mauricie et du Centre-du-Québec
54. Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
55. Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue
56. Centre communautaire juridique de l'Estrie
57. Centre communautaire juridique de Montréal
58. Centre communautaire juridique de Québec
59. Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent-Gaspésie
60. Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac-St-Jean
61. Centre communautaire juridique Laurentides-Lanaudière
62. Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)
63. Centre d'appels d'urgence de l'Est-du-Québec (CAUREQ)
64. Centre de communication santé de la Mauricie et du Centre du Québec (CCSMCQ)
65. Centre de communication santé de l'Abitibi-Témiscamingue (CCSAT)
66. Centre de communication santé de l'Outaouais
67. Centre de communication santé des Capitales (CCSC)
68. Centre de communication santé Estrie
69. Centre de la francophonie des Amériques
70. Centre de l'entrepreneurship technologique de l'ÉTS (CENTECH)
71. Centre de santé Inuulitsivik
72. Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
73. Centre de services scolaire au Coeur-des-Vallées
74. Centre de services scolaire de Charlevoix
75. Centre de services scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup
76. Centre de services scolaire de l'Énergie
77. Centre de services scolaire de l'Estuaire
78. Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
79. Centre de services scolaire de la Baie-James
80. Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
81. Centre de services scolaire de la Capitale
82. Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
83. Centre de services scolaire De La Jonquière
84. Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
85. Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
86. Centre de services scolaire de la Riveraine
87. Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
88. Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
89. Centre de services scolaire de Laval
90. Centre de services scolaire de Montréal
91. Centre de services scolaire de Portneuf
92. Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
93. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
94. Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
95. Centre de services scolaire des Affluents
96. Centre de services scolaire des Appalaches

97. Centre de services scolaire des Bois-Francis
98. Centre de services scolaire des Chênes
99. Centre de services scolaire des Chic-Chocs
100. Centre de services scolaire des Découvreurs
101. Centre de services scolaire des Draveurs
102. Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
103. Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
104. Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
105. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
106. Centre de services scolaire des Îles
107. Centre de services scolaire des Laurentides
108. Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
109. Centre de services scolaire des Navigateurs
110. Centre de services scolaire des Patriotes
111. Centre de services scolaire des Phares
112. Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
113. Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
114. Centre de services scolaire des Samares
115. Centre de services scolaire des Sommets
116. Centre de services scolaire des Trois-Lacs
117. Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
118. Centre de services scolaire du Fer
119. Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
120. Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
121. Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
122. Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
123. Centre de services scolaire du Littoral
124. Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
125. Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
126. Centre de services scolaire Harricana
127. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
128. Centre de services scolaire René-Lévesque
129. Centre de technologie physique et photonique de Montréal (OPTTECH)
130. Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc.(CERFO)
131. Centre d'entrepreneuriat de l'Université de Montréal
132. Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations (CEVI)
133. Centre des technologies de l'eau (CTE)
134. Centre d'expertise en santé de Sherbrooke inc. (CESS)
135. Centre d'expertise et de recherche appliquées en sciences pharmaceutiques (CERASP)
136. Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI)
137. Centre local de services communautaires - CLSC Naskapi
138. Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
139. CFER des Chênes
140. Champlain Regional College
141. CISSS de la Gaspésie
142. CISSS de la Montérégie-Ouest
143. CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
144. CISSS de l'Outaouais
145. CISSS des Îles
146. CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
147. CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

148. Collecto Services Regroupés en Éducation
149. Collège Ahuntsic
150. Collège d'Alma
151. Collège Dawson
152. Collège de Bois-de-Boulogne
153. Collège de Maisonneuve
154. Collège de Rosemont
155. Collège Lionel-Groulx
156. Collège Montmorency
157. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
158. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
159. Comité de déontologie policière
160. Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal
161. Comité de négociations d'achats regroupés de Chaudière-Appalaches (CNAR)
162. Commissaire à la déontologie policière
163. Commissaire à la lutte contre la corruption
164. Commissaire à la santé et au bien-être
165. Commission consultative de l'enseignement privé
166. Commission d'accès à l'information du Québec
167. Commission de la capitale nationale du Québec
168. Commission de la construction du Québec
169. Commission de la fonction publique
170. Commission de la qualité de l'environnement Kativik
171. Commission de l'éthique en science et en technologie
172. Commission de protection du territoire agricole du Québec
173. Commission de toponymie
174. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
175. Commission des partenaires du marché du travail
176. Commission des services juridiques
177. Commission des transports du Québec
178. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
179. Commission municipale du Québec
180. Commission québécoise des libérations conditionnelles
181. Commission scolaire Central Québec
182. Commission scolaire crie
183. Commission scolaire Eastern Shores
184. Commission scolaire Eastern Townships
185. Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq
186. Commission scolaire Lester-B.-Pearson
187. Commission scolaire New Frontiers
188. Commission scolaire Riverside
189. Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
190. Commission scolaire Western Québec
191. Compagnie de cimetière de Hull 2009
192. Complexe multi-disciplinaire les Estacades
193. Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
194. Conseil Cris-Québec sur la foresterie
195. Conseil de gestion de l'assurance-parentale (fonction fiduciaire et autre que fiduciaire)
196. Conseil de la justice administrative
197. Conseil des arts et des lettres du Québec
198. Conseil du patrimoine culturel du Québec

199. Conseil du statut de la femme
200. Conseil supérieur de l'éducation
201. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
202. Corélo inc.
203. Corporation de gestion en recherche, expertise et formation (COGEREF)
204. Corporation de la Forêt d'enseignement et de recherche (F.E.R) de Macpès du Cégep de Rimouski
205. Corporation de services Hainault-Deschamps
206. Corporation des partenaires pour les communications santé des Laurentides et Lanaudière
207. Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides
208. Corporation d'urgences-santé
209. CRC Foundation
210. Curateur public du Québec
211. École de technologie supérieure
212. École nationale d'administration publique
213. École nationale de police du Québec
214. École nationale des pompiers du Québec
215. Éducation internationale coopérative de services de développement et d'échanges en éducation
216. Exportech Québec
217. Fédération des cégeps
218. Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)
219. Financement-Québec
220. Fondation de développement du Collège Héritage
221. Fondation de la faune du Québec
222. Fondation de la Réussite du Fjord
223. Fondation de l'École aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard
224. Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup inc.
225. Fondation du Cégep de Sept-Îles
226. Fondation du Cégep Garneau
227. Fondation du Collège Champlain Saint-Lambert
228. Fondation du mérite scolaire de la Beauce-Etchemin
229. Fondation Université du Québec
230. Fonds d'aide aux actions collectives
231. Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies
232. Fonds de recherche du Québec - Santé
233. Fonds de recherche du Québec - Société et culture
234. Formation Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
235. Gestion SOCPRA inc.
236. Gestion SOCPRA Sciences et génie inc.
237. Gestion SOCPRA Sciences santé et humaines inc.
238. Gestion, Revue internationale de gestion
239. Groupe Alerte Santé inc.
240. Groupe neurones NDQ
241. HEC Montréal
242. Innovacor Gestion inc.
243. Innovations Galilei inc.
244. Institut de la statistique du Québec
245. Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ)
246. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
247. Institut d'innovation en logistique du Québec (ILLQ)
248. Institut national de la recherche scientifique
249. Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

250. Institut national de santé publique du Québec
251. Institut national des mines
252. Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
253. IRICoR - Université de Montréal
254. JACOB - Centre d'intelligence artificielle appliquée
255. Jardins Jean-Bosco inc
256. KHEOPS (Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure)
257. La Corporation de la Salle Albert-Rousseau
258. La Corporation Employabilité - Jeunesse de Charles-Gravel
259. La Financière agricole du Québec
260. La Fondation de l'Odysée / Dominique-Racine / Lafontaine
261. La Garantie de Construction Résidentielle (GCR)
262. Le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (LCEEQ)
263. Le réseau de ressources pour l'éducation anglophone (RREA)
264. Le Transfert inc.
265. Les Gaulois de L'ITA et du Cégep de La Pocatière inc.
266. Les Logements étudiants de l'UQAR
267. Les Presses de l'Université Concordia
268. Les Presses de l'Université de Montréal
269. Les Productions d'Albert inc.
270. L'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill
271. L'Oeuvre des Titans de Limoilou inc.
272. Ministère de la Culture et des Communications
273. Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
274. Ministère de la Famille
275. Ministère de la Langue française
276. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
277. Ministère de l'Enseignement supérieur
278. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
279. Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
280. Ministère des Finances
281. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
282. Ministère du Tourisme
283. Ministère du Travail
284. Musée d'art contemporain de Montréal
285. Musée de la civilisation
286. Musée national des beaux-arts du Québec
287. Office de la protection du consommateur
288. Office de la sécurité économique des chasseurs cris
289. Office des personnes handicapées du Québec
290. Office des professions du Québec
291. Office franco-québécois pour la jeunesse
292. Office Québec-Monde pour la jeunesse
293. Office québécois de la langue française
294. Parc olympique
295. Partagec inc.
296. Polytechnique Montréal
297. Presses internationales Polytechnique inc.
298. Productions DUA
299. Protecteur national de l'élève
300. Reformar

301. Régie de l'énergie
302. Régie des alcools, des courses et des jeux
303. Régie des clubs d'excellence collège d'enseignement général et professionnel de Limoilou
304. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
305. Régie du bâtiment du Québec
306. Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik
307. Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain (R.C.M.M.)
308. Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) inc.
309. Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)
310. Retraite Québec
311. Savoir média
312. Secrétariat à la condition féminine
313. Secrétariat du Conseil du trésor
314. Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ)
315. Service régional d'admission des cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SRASL)
316. Service régional d'admission du Montréal métropolitain S.R.A.M.
317. Services aux étudiants du Collège d'Alma inc.
318. SigmaSanté
319. Société de commercialisation des produits de la recherche appliquée SOCPRA Sciences et génie S.E.C
320. Société de commercialisation des produits de la recherche appliquée SOCPRA Sciences santé et humaines S.E.C
321. Société de développement de la Baie-James
322. Société de développement des entreprises culturelles
323. Société de financement des infrastructures locales du Québec
324. Société de formation à distance des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec
325. Société de gestion du Centre d'excellence en thérapie cellulaire
326. Société de gestion du personnel du Centre de recherche du CISSS Chaudière-Appalaches
327. Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS)
328. Société de la Place des Arts de Montréal
329. Société de télédiffusion du Québec
330. Société des traversiers du Québec
331. Société d'habitation du Québec
332. Société du Centre des congrès de Québec
333. Société du Grand Théâtre de Québec
334. Société du Plan Nord
335. Société Parc-Auto du Québec inc. (SPAQ)
336. Société québécoise d'information juridique
337. Syscor
338. Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec (TRÉAQ)
339. Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue (TIEAT)
340. Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec (TRECQ)
341. Tribunal administratif des marchés financiers
342. Tribunal administratif du logement
343. Tribunal administratif du Québec
344. Tribunal administratif du travail
345. Tribunal des droits de la personne
346. Université Bishop's
347. Université Concordia
348. Université de Montréal

- 349. Université de Sherbrooke
- 350. Université du Québec
- 351. Université du Québec à Chicoutimi
- 352. Université du Québec à Montréal
- 353. Université du Québec à Rimouski
- 354. Université du Québec à Trois-Rivières
- 355. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- 356. Université du Québec en Outaouais
- 357. Université Laval
- 358. Université McGill
- 359. Université TÉLUQ